

Les O.P.A. de la filière apicole et les stratégies d'action collective pour la promotion des miels du terroir Etude d'un cas en Mitidja

Résumé

Le présent article livre les résultats d'une enquête de terrain sur une organisation professionnelle agricole (O.P.A.) – L'Association pour le Développement de l'Apiculture de la Mitidja (A.D.A.M.) – en tant qu'exemple de réussite du mouvement associatif en Algérie. Depuis sa création en 1990, elle a réussi à se constituer en *facteur* de développement de l'apiculture, dans son aire d'action (l'algérois) et à s'ériger en interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Ce dynamisme, elle le doit au rôle moteur et stabilisateur exercé par l'une de ses instances organisationnelles, le bureau, et, par delà, aux qualifications et expériences de ses membres. L'étude de ce cas atypique permet d'envisager l'hypothèse que le mouvement associatif, dans le contexte algérien, bien qu'il soit d'impulsion exogène (émergeant à la faveur du tournant libéral de la politique économique, à la fin des années 1980), doit son efficacité et sa pérennité davantage à des facteurs endogènes, *a priori* inimitables.

Mahamadou DJIBO DONGUEY

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
El-Harrach, Alger (Algérie)

Faouzi BOUCHAIB

Faculté des sciences agrovétérinaires
Université de Blida (Algérie)

Houria BENBARKAT

Faculté des sciences sociales
et humaines
Université de Constantine 2 (Algérie)

Introduction

Les Organisations Professionnelles Agricoles (O.P.A.) sont, en Algérie, le témoin du virage libéral de la politique économique, qui fut inaugurée, dans le secteur agricole, par la loi de décembre 1987⁽¹⁾. Elles désignent les associations (lois de 1987 et ultérieures), les coopératives agricoles de services (décrets de 1988 et suivants) et les chambres d'agriculture (loi de 1991).

Mais, la mission de servir d'alternative au désengagement de l'Etat de la gestion directe du secteur public incombe surtout aux associations. Elles sont conçues comme les acteurs clés de la nouvelle approche dit participative, fondée sur le partenariat local.

ملخص

يعرض هذا المقال نتائج بحث ميداني حول منظمة مهنية فلاحية، ألا وهي جمعية مربي النحل للمنتجة (منطقة الجزائر). برزت هذه الجمعية منذ تأسيسها في عام 1990 كنموذج ناجح لجمعيات مربي النحل. وتكمن الفرضية التحليلية لديناميتها الاستثنائية في تطوير تربية النحل وتعزيز العسل المحلي في الدور الرئيسي الذي يلعبه المكتب، وكذلك في تركيبها البشرية، التي تعتمد في نشاطها المهني على العلم والخبرة في آن واحد.

Elles constituent le pivot des chambres d'agriculture, ainsi que l'organe de médiation entre les agriculteurs et les institutions publiques : en effet, *seuls les agriculteurs organisés en associations* peuvent prétendre y être représentés et participer à la mise en œuvre des programmes de développement.

Le fonctionnement des associations intéresse, par conséquent, en tant qu'indicateur de l'état de l'ensemble du système institutionnel mis en place depuis le tournant libéral de la politique économique. Cependant, après plus de vingt années d'existence, peu de travaux ont été consacrés à ces nouvelles organisations. Le constat fait en 2001, selon lequel elles « sont très mal connues dans leur fonctionnement réel »⁽²⁾, n'a pas changé et, donc, les moyens de comparaison font défaut pour éclairer les études de cas et dégager des hypothèses explicatives, des succès comme des échecs. Les quelques enquêtes effectuées portent moins sur leur gestion interne que sur leur nombre et leur impact auprès des agriculteurs, lesquels paraissent dérisoires.

Il y aurait eu, en janvier 1991, 314 associations dont 117 en production végétale et 56 mixtes (animale et végétale)⁽³⁾. En 1997, leur nombre se serait élevé à 1 123 associations « regroupant plus de 105000 adhérents, se situant au niveau de l'ensemble des wilayas du pays et couvrant une multitude d'activités de production et de service »⁽⁴⁾. Le ministère de l'agriculture en a dénombré 1300 en 1999⁽⁵⁾. Le bilan général est que ces associations « n'ont pas fonctionné réellement dans leur très grande majorité »⁽⁶⁾.

Selon les données de la chambre d'agriculture de la wilaya de Blida⁽⁷⁾, cette région, par exemple, compte environ 18835 exploitants agricoles dont moins de 2500 seulement sont organisés en associations. Quant à celles-ci, elles présentent diverses insuffisances, notamment en matière de gestion et d'organisation⁽⁸⁾, à l'exception, toutefois, de l'*Association pour le développement de l'apiculture de la Mitidja* (ADAM)⁽⁹⁾.

L'ADAM est, en effet, l'une des rares associations agricoles, à se distinguer par sa capacité à élaborer des programmes de développement et d'échanges internationaux et à occuper la scène politico-médiatique. On lui attribue de nombreuses améliorations dans la conduite des élevages en Mitidja. En 2010, à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation, elle reçoit des mains du ministre de l'agriculture la médaille du mérite de la FAO, pour les diverses activités entreprises au niveau régional et national, notamment la promotion de la filière apicole, la préservation du patrimoine génétique des races locales d'abeilles et la formation des apiculteurs aux techniques d'apiculture moderne.

Les premières questions qui se posent sont : Ce succès est-il la résultante des qualités individuelles de ses membres ? Le mérite ne revient-il pas plutôt à l'efficacité de l'action collective ? Est-il le fruit du bénévolat et d'une exceptionnelle solidarité ? Ou tout cela à la fois ? Bref, qu'ont-ils de spécifiques, ces apiculteurs ? Autrement dit, comment, du statut théorique de partenaire privilégié de la politique agricole (toutes les associations décidées par leurs membres et agréées par les pouvoirs publics sont théoriquement équivalentes et semblables au départ), l'on devient un interlocuteur reconnu par les autorités publiques ?

Le cas de l'association des apiculteurs de la *Mitidja* est, en effet, intéressant en ce qu'il offre l'opportunité de comprendre les conditions qui permettent de passer du *formel* au *réel*, d'autant plus que ce "formel" relève, en fait, d'un modèle allogène, européen en l'occurrence ⁽¹⁰⁾.

Le trait distinctif de l'association, par rapport à l'entreprise, objet classique des théories de l'organisation, est qu'elle est d'abord une virtualité avant de devenir une réalité, *a fortiori* dans les contextes de forte instabilité.

Dans leur ensemble, en effet, les théories des organisations ont pour objet les grandes entreprises, en tant qu'entités structurées et formalisées, vis-à-vis desquelles l'enjeu est de réhabiliter l'acteur et de reconnaître son autonomie. « La sociologie des logiques d'action a pour objet *l'entreprise* » ⁽¹¹⁾, souligne-t-on. Dès lors, cette approche n'est-elle pas « "falsifiable" quand on étudie des organisations de petite dimension » ^{(12)?}

Cette analyse consiste à contester l'explication déterministe et à montrer que "le système" n'est pas tout puissant et souverain mais contingent, qu'il est un espace de négociation ou, en d'autres termes, un "espace d'opportunisme" ⁽¹³⁾, où les membres disposent d'une marge de manœuvre.

Dans le cas qui nous occupe, le problème se pose de façon inverse : la structure n'est pas une toute-puissance mais un vœu, un idéal, voire un gage de réussite. Elle est à faire. Ce qui est en cause ici et fait défaut, c'est l'institutionnalisation, la construction du *système*. Le problème majeur des associations est d'ordre existentiel, oserions-nous dire, et ceci n'est pas propre aux pays du sud.

« Ce qui frappe dans l'histoire des organisations d'agriculteurs aux Etats-Unis, c'est leur rareté. On ne peut guère parler d'organisation globale des fermiers, si ce n'est ces dernières années, et les quelques organisations existantes ont toujours été *instables, apparaissant et disparaissant au gré des événements* ; seules quelques-unes ont réussi à s'implanter. » ⁽¹⁴⁾

Parmi celles-ci, la plus emblématique est *La Grange* (fondée en 1867), qui, « en quelques années gagna tout le pays comme un feu de prairies [...] ; devint très vite énorme, mais s'éteignit aussi vite qu'elle avait grandi et, en 1880, elle n'était plus qu'insignifiante » ⁽¹⁵⁾. Et l'auteur de s'interroger sur « cette étonnante aptitude à survivre, en regard de tant d'associations agricoles postérieures et bientôt disparues : l'Alliance des fermiers, le mouvement Greenback, le Free Silver, la Roue agricole, le Populisme, l'Equité, les Frères de la liberté qui, comme tant d'autres, *n'ont pas vécu plus de dix ans* » ⁽¹⁶⁾.

Le problème des associations se situe en amont : comment devient-on une organisation et, surtout, comment *réussit-on* à le devenir, donc à survivre, d'autant plus que la dimension civique prime sur la dimension économique, l'efficacité attendue de ces "organisations" étant subordonnée, *a priori* et en partie, au bénévolat de leurs membres? Bien que l'altruisme y soit théoriquement la règle, la question du rapport intérêts privés/intérêt de l'organisation s'y pose aussi avec plus d'acuité, surtout parce que ses membres n'en tirent pas leur subsistance.

Notre démarche consiste précisément à ne postuler ni l'existence du *système*, ni celle de *l'acteur*, pour reprendre les termes d'une certaine problématique⁽¹⁷⁾, à ne pas les considérer comme une question réglée, *bien au contraire*.

L'enquête de terrain conduite sur deux ans (2010-2011), au moyen d'observations directes, documentaires et d'entretiens semi-directifs et itératifs auprès des apiculteurs de l'association (une centaine), a permis d'attirer l'attention sur l'importance d'une instance organisationnelle : le bureau.

D'une part, en effet, le rôle du bureau est décisif tant à *l'intérieur* qu'à *l'extérieur*. Il constitue l'organe dirigeant de l'association, chargé de mettre en œuvre les projets. Le fonctionnement au quotidien de l'association est assuré par les membres du bureau. Les bureaux des associations constituent l'assemblée générale des chambres d'agriculture, lesquelles sont les interlocuteurs immédiats des pouvoirs publics. La mobilisation des ressources matérielles, nécessaires à leur fonctionnement, notamment celle des aides publiques, est également l'une de leurs prérogatives essentielles.

D'autre part, dans le cas particulier de l'ADAM, le bureau, composé de 12 membres, représente, de par sa composition sociale, son *élite*, et de par les stratégies mises en œuvre, *son manager*.

En effet, les prérogatives accordées aux associations, à travers leurs bureaux, seraient vaines et puérides sans leur mise en œuvre et les compétences de leurs maîtres d'œuvre. En l'occurrence, le fait que l'ADAM soit composée d'une majorité de professeurs et de décideurs (objet de la 1^{ère} partie) paraît expliquer pour une bonne part ses stratégies d'action, tant au plan interne (2^{ème} partie) qu'au plan externe (3^{ème} partie).

La première partie s'attache à présenter les membres du bureau, en tant que *compétences individuelles* (qualifications et trajectoires), les deux dernières parties analysent le processus de constitution de l'association en tant que *compétence collective* (rapports entre les membres du bureau et entre ceux-ci et les autres adhérents, processus de conception et de réalisation des projets, répartition des tâches et relations sociales sous-jacentes, partenariat institutionnel).

I. UNE "PROFESSION" AGRICOLE REGIE PAR DES PROFESSEURS

Le niveau d'instruction dans les campagnes algériennes est notoirement faible, la ville attirant les personnes instruites. C'est pourquoi, dans l'agriculture publique, les détenteurs d'un savoir – même lorsqu'il est rudimentaire, se réduisant à la capacité d'écrire et de lire – furent toujours délégués, soit pour assurer les fonctions de direction des exploitations agricoles, soit pour représenter les producteurs agricoles dans les institutions environnantes et pour toutes les missions requérant cette capacité. Aussi bien, qu'une association agricole soit dirigée par des organes composés d'intellectuels et de scientifiques est loin d'être banal, dans le contexte considéré.

Dans le cas de l'ADAM, d'emblée, ce sont les plus instruits – certains se distinguant par un haut niveau scientifique – qui constitueront le bureau de l'association. Au fil du temps, ce sont les professeurs (enseignants de tous les cycles, primaire, secondaire et supérieur) qui finiront par être majoritaires. Mais cette règle a son exception.

A. De singuliers éleveurs

Ainsi, parmi les 31 membres fondateurs, *ce sont les plus instruits qui constitueront le 1^{er} bureau de l'association*, en 1990. En raison de cette règle qui comporte son exception, seuls deux membres fondateurs instruits ne seront pas dans le bureau : du reste, ceux-ci sont d'un niveau d'instruction moyen.

D'une part, en effet, les titulaires d'un niveau primaire et moyen sont rares, et les membres qui en sont totalement dépourvus représentent l'exception. C'est entre les titulaires d'un niveau secondaire et supérieur que la comparaison est pertinente. Le nombre des titulaires d'un niveau secondaire, occupant au départ la moitié des postes du bureau, a tendance à diminuer pour ne représenter que le tiers. En revanche, les membres titulaires d'un diplôme universitaire, qui représentaient le tiers du bureau, deviennent majoritaires (7/12).

Tableau n° 1- Tendance à l'élévation du niveau d'études des membres du bureau

Niveau d'instruction	1990 :					
	Membres fondateurs	1996	1999	2000	2008	2009
Sans instruction	1	0	0	1	0	0
Niveau primaire et moyen	1	1	1	1	1	1
Niveau Secondaire	6	4	4	3	4	4
Niveau univ. et post-univ. (doctorat, magister...) + ingénieurs	4	7	5	5	7	7
Total	12	12	10	10	12	12

Source : Enquête de terrain, Wilaya de Blida.

D'autre part, le nombre des enseignants dans le bureau va *crescendo* : alors qu'ils ne représentaient que le 1/4 du bureau, ils finissent par en constituer les 2/3. Sur les six enseignants qui composent actuellement le bureau, la majorité (cinq) sont des enseignants-chercheurs universitaires, dont quatre de niveau doctoral : trois docteurs (en médecine, en agronomie, et en électronique) et une doctorante en agronomie.

Membre fondateur de l'association, le docteur en médecine est à la fois praticien à l'hôpital Frantz Fanon de Blida et enseignant-chercheur au département de médecine de l'université de Blida. Autre membre fondateur, le docteur en électronique exerce à

l'université de *Blida*. Nouveau venu au bureau (2009), le docteur en agronomie, travaillait à l'institut Technique des Elevages (ITELV), avant de rejoindre l'université de *Boumerdès*. Il est le promoteur de plusieurs projets montés par l'ADAM, notamment le projet "sélection des abeilles" et le projet "création de pépinières d'abeilles", en partenariat avec le ministère de l'agriculture.

Trois sur les quatre vice-présidents et la moitié du comité de rédaction du bulletin d'information sont des universitaires. En fait, un seul est simple membre du bureau.

Tableau n° 2 - Part croissante des professeurs dans le bureau

Cycle	1990 :	1996	2000	2008	2009	2011
	Membres fondateurs					
Primaire et secondaire	1 du primaire	- 1 du primaire - 3 du second.	3 du second.	3 du second.	4 du second.	2 du second.
Supérieur*	2 universitaires	2 universitaires	1 Univers.	2 Univers.	4 Univers.	4 Univers.
Total	3/12	6/12	4/10	5/10	8/12	6/12

* La catégorie des enseignants du cycle supérieur comprend les enseignants des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur (Ecoles ou Instituts d'Enseignement Supérieur).

Il semble que l'arrivée des universitaires, à partir des années 1990, ait donné une impulsion nouvelle à la pratique du travail en commun et ce, grâce, notamment, à l'organisation des séminaires, des rencontres, l'intensification des échanges d'idées et d'expériences avec des partenaires locaux et étrangers (européens et arabes).

La tendance au regroupement des "intellectuels", puis au renforcement de la catégorie des enseignants, répond-elle au besoin d'assurer au mieux la principale mission assignée aux associations : le partage des connaissances, donc l'information et la formation ? En fait, le bureau actuel de l'association est aussi composé d'une majorité de décideurs.

B. Ces apiculteurs sont aussi des décideurs

Parmi les sept membres du bureau qui ont un niveau universitaire, trois ont exercé des responsabilités administratives. Deux d'entre eux sont des membres fondateurs : l'un fut chef du département de médecine de 1983 à 1996 ; l'autre, enseignant-chercheur à l'université de *Blida* depuis 1983, est, à partir de l'an 2000, président du conseil scientifique du département d'électronique (jusqu'en 2007) et, à ce jour, directeur du laboratoire de recherche Système Electronique et Télécommande (SET). Le troisième universitaire fut chef du département d'apiculture de l'ITELV.

Peut-on considérer comme expérience administrative, le fait d'avoir assuré la présidence⁽¹⁸⁾ tournante de la coopérative apicole de la *wilaya de Blida* ? C'est le cas de deux membres du bureau élu en 1996 dont l'un, de niveau universitaire, assume, à

ce jour, cette fonction et ce, depuis 2006, après que l'autre membre du bureau, de niveau d'études secondaires, y ait achevé son mandat (1999-2005).

Ils sont en fait deux, parmi les membres du bureau ayant un niveau d'études secondaires, à avoir occupé des postes de responsabilité dans la coopérative apicole. Ajoutons à ce groupe du bureau de même niveau d'études, le directeur (actuel) et membre fondateur de la Coopérative Agricole de Services Spécialisés en Apiculture (CASSA) de la *wilaya de Blida* et précisons qu'on peut avoir figuré parmi les fondateurs de la coopérative apicole, sans y exercer une quelconque responsabilité : c'est le cas du premier vice-président de l'association.

Autre fondateur de la coopérative apicole : le président de l'ADAM, qui en fut aussi le directeur technique depuis 1978 et ce, jusqu'à son départ à la retraite en 2008. En fait, l'expérience coopérative du président de l'association a débuté bien longtemps avant : en 1972 très exactement, avec le lancement du système coopératif dans l'agriculture. Il n'avait alors que 20 ans lorsqu'il fut nommé à la tête de la coopérative apicole de *Médéa* et aussitôt chargé de la mise en œuvre d'un programme spécial quinquennal devant réaliser la modernisation de l'apiculture. Cependant, le président de l'association n'est pas le seul, au sein du bureau, à avoir participé à la réalisation du défi du développement agricole que représentaient alors l'autogestion et la révolution agraire.

C. L'exception à la règle

Le bureau comprend aussi des travailleurs manuels : en l'occurrence, des agriculteurs, lesquels sont aussi, par ailleurs, illetrés. En effet, si, dans leur très grande majorité, les membres du bureau de l'association se distinguent par un niveau d'instruction élevé, c'est qu'ils ne sont ni agriculteurs, ni ruraux, à proprement parler.

Depuis la fondation de l'association, ils ne sont en tout et pour tout que deux agriculteurs à avoir figuré parmi le groupe dirigeant de l'association. Le premier, membre fondateur, quittera le bureau cinq ans plus tard, lors de son renouvellement en 1996. En fait, il quitte le bureau, mais pas l'association où il préfère rester comme simple membre adhérent, avec ses fils. Le bureau renouvelé en 1996 ne comprend ni agriculteurs, ni ruraux. Il faudra attendre la recomposition du bureau en 2008, soit 18 ans après, pour voir l'arrivée d'un membre de cette catégorie sociale, qui sera, lui aussi l'exception parmi les membres du bureau.

Ceux qui représentent l'exception à cette règle sont, plus exactement, des travailleurs des Exploitations Agricoles Collectives (EAC). Rappelons que ces dernières sont, avec les Exploitations Agricoles Individuelles (EAI), les produits du démantèlement, en 1987-88, des Domaines Agricoles Socialistes (DAS), eux-mêmes étant le résultat de la fusion, opérée 5 ans plus tôt, des domaines autogérés et des Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA) du régime socialiste.

En fait, la présence de ces "simples" agriculteurs, parmi cette majorité de professeurs et de décideurs qui compose le bureau de l'ADAM, s'explique par leurs qualités personnelles. Elle ne répond pas à une exigence de représentativité – ce n'est

pas ce principe qui domine. En effet, 22% seulement des adhérents de l'association sont des agriculteurs, dont la moitié est composée de membres d'EAC. La très grande majorité (68%) exerce hors l'agriculture, dans les professions libérales et surtout dans l'enseignement : 50 enseignants (10 universitaires, 20 du primaire et 20 du secondaire), 3 médecins, 3 architectes, 2 juristes, et 10 retraités (tous corps confondus).⁽¹⁹⁾

L'exception à la règle s'arrête là : ces membres d'EAC ont en commun avec les autres membres du bureau l'expérience salariale, la pratique du travail *collectif* dans une entreprise *publique*, au sein d'une division des tâches, avec une discipline de travail pour des buts communs, puisque tels étaient les DAS dont sont issues les EAC et tels étaient les domaines autogérés et les CAPRA, dont sont issus les DAS.

Ces agriculteurs partagent aussi avec la plupart des membres du bureau, la pratique *familiale* de l'apiculture : avec les fils en majorité, parfois avec les filles (un cas) et/ou avec l'épouse (deux cas), et avec des cousins et frères (deux cas).

La question qui se pose est classique : le lien familial et les intérêts privés des membres de l'association ne sont-ils pas, plutôt, de nature à compromettre le succès de l'action associative ? La particularité de l'association agricole est qu'elle n'est pas un simple agrégat d'individus réunis par une passion commune, l'apiculture en l'occurrence. Ses membres sont les mandataires d'autres collectifs et structures. L'esprit d'équipe risque, s'agissant de l'agriculture, d'être une chimère. Comment s'y prend l'ADAM pour assurer son intégrité ?

La question posée est celle de l'intégration des énergies.

II. LOGIQUES D'INTEGRATION ET D'ORGANISATION INTERNE

L'enjeu de l'association est d'être, pour ses membres, un centre de gravité, non un espace périphérique, subordonné à d'autres espaces et groupements, jugés plus essentiels. Nous examinerons ce point en considérant cette question primordiale du rapport de l'association avec les groupes naturels d'appartenance de ses membres, avant de voir, dans son ensemble, la politique et la pratique organisationnelle de l'ADAM.

A. Fonction du lien familial dans l'association

L'apiculture en association avec des membres de la famille constitue, avons-nous dit, la pratique la plus répandue. Il faut préciser qu'elle s'effectue en groupes restreints, le plus fréquemment entre ascendants (un père et ses fils). Seule une faible proportion recourt à une main d'œuvre salariée, étrangère à la famille. En outre, l'apiculture *familiale* n'est pas pour autant *paysanne*, au sens courant du terme, impliquant possession de terre et enracinement foncier : 80% des membres adhérents de l'association pratiquent l'apiculture sans posséder des terres, que ce soit en propriété (secteur privé) ou en usufruit (secteur public). Ils sont en outre, *double-actifs*. En effet, ce sont en majorité des citadins, soit d'origine rurale ayant appris l'apiculture de leurs parents, soit des techniciens et ingénieurs formés dans les instituts d'agronomie ou dans les coopératives.

Loin de mettre en péril l'association, le lien familial paraît être conçu comme un moyen de garantir sa pérennité. Remarquons qu'un seul groupe familial est prépondérant : un groupe de trois frères et un cousin, dont deux sont membres du bureau de l'association. L'un des deux frères, membres du bureau, n'est autre que le président de la coopérative apicole de Blida. Ces deux frères ont intégré le bureau de l'association à un intervalle de 12-13 ans. L'aîné, universitaire, a été élu au poste de secrétaire général (SG), dès son premier renouvellement, en 1996; l'autre a rejoint le bureau en 2009, avant d'être élu vice-secrétaire général (2011), et bien qu'il soit d'un niveau d'études moindre, il a acquis de nombreux savoir-faire grâce à divers stages de formation : stage de comptabilité, stage de perfectionnement en apiculture effectué au sein même de l'ADAM et stage en France sur l'élevage de reines et la gelée royale.

En fait, tout se passe comme si le lien familial concourait au travail collectif de l'association, non l'inverse. Mais, qu'est-ce qui rend possible ce compromis ?

B. Gestion du rapport entre intérêts privés et intérêt collectif

Pour les membres du bureau, la primauté accordée à *l'intérêt collectif* sur *l'intérêt individuel* est, très explicitement, une condition fondamentale de sa performance. Forts de leurs connaissances et de leurs expériences dans la gestion des organisations collectives, les membres fondateurs de l'association veillent à faire respecter ses règles de gestion, non seulement en prévenant les détournements internes de vocation, mais aussi en rejetant toute ingérence dans la prise de décision. Parmi ces règles de gestion interne, deux font force de politique : la sélection rigoureuse des membres adhérents et l'obligation de s'impliquer dans les activités de l'association.

La politique sélective des membres adhérents a été adoptée à la fin de l'année 2008. Les adhérents retenus sont des apiculteurs qui ont plus de 100 ruches, qui sont motivés pour dynamiser leur filière et partager leur pratique de l'action collective. Ainsi, entre l'an 2008 et 2009, l'effectif des adhérents a été réduit de moitié (passant de 200 à 100 membres environ). Notons que le non paiement de la cotisation est aussi un motif d'exclusion de l'adhérent.

La stratégie fondée sur l'implication de tous les adhérents consiste surtout dans l'obligation de proposer un projet ou de participer à une activité définie et approuvée par le bureau. Le porteur de projet ne doit pas se limiter à une proposition : *il doit convaincre les membres du bureau et d'autres adhérents* sur la pertinence de son projet, après quoi, il doit composer une équipe pour sa mise en œuvre.

Chacun doit faire preuve d'ingéniosité. A titre d'illustration, deux des membres du bureau ont conçu, ou plutôt, adapté des technologies existantes pour les rendre accessibles à la majorité des apiculteurs : en l'occurrence, une trappe à pollen et un séchoir électrique (la version locale coûtant trois fois moins cher que l'appareil importé).

Il existe, à ce sujet, un consensus. Pour que l'association reste active, tous les adhérents doivent faire preuve de motivation, en prenant des initiatives, dans l'intérêt de tous. Ils ne doivent pas se contenter de payer leurs cotisations et d'exposer leurs problèmes ou d'en débattre dans les assemblées générales. Tous sont tenus de

concourir ensemble à l'effort collectif. Par exemple, lorsque l'association reçoit des apiculteurs étrangers, tous se mobilisent pour assurer les moyens de séjour (certains mettent à disposition leur véhicule pour le transport; d'autres participent à l'hébergement; d'autres contribuent par des cotisations spéciales pour assurer les repas, etc.). Lorsque, à l'inverse, ce sont des membres de l'association qui partent en stage de formation à l'étranger, ceux-ci savent qu'ils ne doivent pas considérer leurs séjours comme des "villégiatures" (selon le propos du président de l'association) dont ils ne feraient bénéficier que *leurs familles*, mais comme un investissement requérant un résultat utile à tous ceux qui n'ont pas eu ce privilège.

L'instauration d'une obligation mutuelle et la sélection des adhérents sont des mesures volontaires visant à prévenir l'inertie qui guette ce genre d'organisation, compte tenu des contraintes existantes. Cependant, d'autres stratégies sont à l'œuvre, dont il est malaisé de déterminer la part planifiée : elles convergent toutes vers le renforcement du bureau en tant que pilote de l'activité associative.

C. Stratégies de stabilisation et de rajeunissement

Le renouvellement du tiers de l'effectif du bureau tous les trois ans est une des règles de base et une garantie du caractère participatif de l'association. Cependant, pour l'ADAM., la prescription réglementaire qui institue le renouvellement drastique et périodique du bureau n'est pas forcément opportune. C'est pourquoi son application s'effectue de façon circonspecte, l'assemblée générale conservant toute latitude d'y déroger en prolongeant ou en réduisant la période du renouvellement du bureau, selon la conjoncture (insécurité politique, défections, etc.) et/ou selon le rôle et l'importance de chacun dans le fonctionnement du bureau. En effet, le souci sera de maintenir les compétences acquises pour préserver la capacité d'action de l'association ainsi que sa cohésion.

La continuité et la stabilité seront représentées par le noyau des quatre membres fondateurs : deux docteurs et deux techniciens agricoles qui sont au bureau depuis 22 ans ! Il faut ajouter à ce groupe un présent-absent, un membre fondateur de l'ADAM qui est à la tête de la coopérative apicole de la wilaya de *Blida* et de la chambre d'agriculture de la wilaya de Blida. L'architecte accompagnera le groupe restant des membres fondateurs jusqu'en 2000, date à laquelle ses ennuis de santé l'obligent à abandonner l'apiculture (ou, plutôt, à la confier à ses fils).

Très parcimonieux et prudent, le renouvellement du bureau sera chaque fois l'occasion de le renforcer par d'autres compétences. Ainsi, depuis 22 ans, cinq occasions seulement se sont présentées : 1996, 2000, 2008, 2009 et 2011 ⁽²⁰⁾.

Rappelons que le bureau est, à l'origine (1990), composé des membres fondateurs : trois docteurs (en médecine, chirurgie dentaire, électronique), un architecte, deux cadres administratifs (dans l'enseignement supérieur et dans une société nationale d'imprimerie), un directeur d'école primaire, deux techniciens supérieurs et un directeur technique de coopérative (études secondaires), auxquels il faut ajouter un agent agricole, formé en apiculture dans les années 1950 par les colons et qui serait le premier apiculteur algérien en *Mitidja*. Ce dernier a quitté l'association car il ne serait pas convaincu par l'action collective. D'autres suivront son exemple, mais pour des

motifs différents et à différents moments. Dans tous les cas, ce n'est pas en raison du renouvellement règlementaire du bureau (qui concerne le 1/3), que la plupart (7 membres) cesseront d'y figurer et ce n'est pas non plus en raison de conflits internes : un seul a quitté pour ce motif, quatre sont des cas de force majeure : maladie, changement de lieu de résidence et/ou de travail. A cette occasion, deux membres fondateurs ont préféré se désister pour rester simples membres adhérents. Il s'agit d'un enseignant, directeur d'école primaire qui décèdera en 2007, et de l'unique agriculteur membre d'une EAC.

Le départ de ces membres fondateurs sera l'occasion de recomposer le bureau (1996) en intégrant quatre enseignants, un technicien supérieur en mécanique générale et un ingénieur agronome spécialisé en aménagement rural à l'Institut de Technologie Agricole (ITA) de *Mostaganem*, qui était topographe et cartographe à la Direction des Services Agricoles (DSA) de la *wilaya* de *Blida* (1981-1983) et chef du département d'aménagement rural à la subdivision de la direction de l'agriculture de *Boufarik* (1983-1986). Ancien cadre de la société pétrolière SONATRACH (1972-1984), le technicien quittera le bureau (dont il assurait la fonction de vice-trésorier), deux ans plus tard.

Parmi ces quatre enseignants, l'un, instituteur, sera le secrétaire adjoint du bureau jusqu'au renouvellement de 2000; l'autre, professeur de lycée, sera vice secrétaire général, puis trésorier jusqu'en 2011. Les 2 autres – un formateur des enseignants du moyen et secondaire (1982-2003) et un agent d'éducation, devenu surveillant général au lycée (1984-1995) – épauleront le noyau constitué par les quatre membres fondateurs jusqu'à aujourd'hui. Deux, parmi les sept autres nouveaux membres, y resteront jusqu'au renouvellement du bureau de 2009 (soit durant 13 ans) : l'agriculteur ne quitte que le bureau puisqu'il reste membre adhérent, l'ingénieur agronome, quitte le bureau *mais pas* l'association pour des raisons de santé et, sans doute aussi, pour se consacrer entièrement à son EAI (3,86 ha) et ses 120 ruches.

Le renouvellement de l'an 2000 verra, quant à lui, *le départ* d'un 8ème membre fondateur (l'architecte, et ce, après 10 ans d'activité!) et *l'arrivée* d'un autre membre fondateur (garde forestier) et d'une femme agronome.

Celui de 2008 verra *le départ* d'un membre fondateur et *l'arrivée* d'un autre.

En 2009, le bureau s'enrichit de 4 nouveaux membres : un agronome, maître de conférences à l'université de Boumerdès, un mathématicien, élu au comité de lecture du bulletin, deux agriculteurs (secteur privé et secteur public), dont le frère de l'actuel secrétaire général.

En 2011, le bureau verra *le départ* de 3 membres, après respectivement 15 ans, 11 ans, et 2 ans d'activité.

Globalement, en effet, nonobstant le premier quinquennat qui a contraint au renouvellement des 2/3 du bureau en 1996, *la stabilité sera la caractéristique majeure* : il faudra attendre 2008-2009, soit 13-14 ans pour procéder à un remplacement de trois membres (soit le 1/4) puis de deux autres (soit le 1/6).

La longévité dans le bureau n'a pas pour corollaire son vieillissement, bien au contraire. Fait apparemment paradoxal, elle se réalise par un relatif rajeunissement. En fait, tout se passe comme si celui-ci, servant de garantie de continuité, complétait celle-là, qui fait office de paravent à l'instabilité.

Il est loisible de remarquer, en effet, que, après cinq ans d'activité, le renouvellement du bureau de l'association s'accomplit comme un rajeunissement, centré vers la catégorie d'âge qui, à cette date, a entre 37 ans et 46 ans. En fait, *toute* la composante sociale du bureau se recrute alors dans cette catégorie d'âge, à *une seule exception*.

Tableau n° 3 - Le renouvellement du bureau se réalise comme un rajeunissement

Catégories d'âge	1990	1996	2000	2008	2009	2011
	Membres fondateurs					
Années 1930	1	0	1	0	0	0
Années 1940	6	1	1	2	2	2
Années 1950	4	11	7	7	8	6
Années 1960	1	0	0	0	1	2
Années 1970	0	0	1	1	1	2
Total	12	12	10	10	12	12

Source : *Enquête de terrain et archives de l'association.*

Si la continuité est représentée par le groupe des quatre membres fondateurs restants, c'est que, au moment de la constitution de l'association, ils n'avaient guère plus de 38 ans, 37 ans et 41 ans. Sur les 31 membres fondateurs (1990), neuf ont plus de 50 ans (le plus âgé de cette catégorie a 60 ans), douze ont entre 40 ans et moins de 50 ans, dix ont moins de 40 ans (le plus jeune de cette catégorie a 24 ans). Sur les 12 membres choisis à ce moment pour constituer le bureau, plus de la moitié sont nés dans les années 1940, la moitié est née dans les années 1950. Un seul des quatre jeunes nés dans les années 1960 et uniquement le 1/8 des membres les plus âgés (années 1930) y figurent. La sélection a privilégié, en effet, la catégorie d'âge la plus active. Plus exactement, ils ont entre 31 ans et 38 ans (4 membres) et entre 41 ans et 50 ans (6 membres) au moment de la fondation de l'association ; mais c'est la première tranche d'âge qui deviendra prépondérante.

Tableau n° 4 - L'âge des membres du bureau lors de l'assemblée constituante en 1990

Catégories d'âge	Assemblée constituante	Bureau
Années 1930	8	1
Années 1940	11	5
Années 1950	8	5
Années 1960	4	1
Total	31	12

Source : *Enquête de terrain.*

Fait remarquable, les quatre membres qui constitueront le noyau dur de l'ADAM sont à peu près de la même tranche d'âge, nettement plus jeunes que l'ensemble. Ils sont nés en 1949, en 1952 (deux) et en 1953. Ils ont 37 ans, 38 ans (deux) et 41 ans lors de la fondation de l'association. Ils ont aujourd'hui respectivement plus de 57 ans, 58 ans (deux) et 61 ans.

Cette stratégie de composition et recomposition du bureau, au service de la continuité, de la cohésion et de la stabilité, tend aussi à préserver les rares compétences existantes.

D. Cooptation et préservation des compétences

Nous avons dit que, lors de son assemblée constituante, les membres fondateurs de l'ADAM ont convenu de choisir les plus instruits d'entre eux pour former le bureau (le 1/3 d'entre eux). Dès le départ, il s'agissait moins d'être formaliste – représenter les apiculteurs – que d'être pragmatique : défendre au mieux les intérêts des apiculteurs et s'en donner les moyens. L'un de ces moyens consiste à regrouper les compétences, au lieu de les disperser, d'autant plus que – autre fait crucial – l'activité associative n'est pas rémunérée, même si elle est, à terme, rémunératrice.

Si le volet de la formation dans les écoles-ruchers incombe à tous les membres du bureau, en raison de leurs qualités pédagogiques et qualifications dans ce domaine, celui de la gestion de certains dossiers est, en revanche, réservé à ceux qui disposent d'une expérience tangible dans ces domaines. En effet, certaines tâches ne sont pas à la portée de tous et ceux qui les accomplissent ne sont pas interchangeableables.

C'est le cas des relations avec le monde extérieur.

C'est ainsi que le dossier des relations avec les institutions nationales (ministère de l'agriculture, services agricoles, universités) est confié au président de l'ADAM, compte tenu de sa longue expérience coopérative (*Médéa* et *Blida*) mais aussi en tant qu'animateur principal de l'association, en tant que "sage" de la *Djemâa*, "qui écoute", arbitre les conflits et les résout, et qui ne prend aucune décision sans procéder, au préalable, à une large consultation interne. Cette lourde mission, il peut l'accomplir avec aisance parce qu'il peut compter sur deux membres du bureau : sur le président de la CASSA de la wilaya de Blida et surtout sur le conseiller scientifique et le spécialiste des abeilles de l'association, c'est-à-dire le docteur en agronomie, qui est aussi réputé pour être celui qui "qui aime les choses bien ficelées".

Le dossier des relations internationales, quant à lui, est à la charge d'un autre membre fondateur, en sa qualité de membre de l'union des agriculteurs arabes, ayant effectué de nombreux séjours de formation en apiculture dans des pays arabes : en Tunisie, en 1986, auprès d'un expert roumain, sur la gelée royale, l'élevage de reines, le pollen, la propolis, en Egypte, en 1988, à l'université *Echamsy*, et au Koweït en 2011, sur les piqures d'abeilles. Cet ancien fonctionnaire du ministère de l'agriculture est l'initiateur de la transhumance et de la production de miel de jujubier en Algérie. Il est aussi l'un des plus grands apiculteurs. Sa contribution financière est des plus importantes. C'est lui qui prend en charge les membres des associations invitées, notamment ceux des associations arabes, qu'il héberge chez lui. Il est connu pour être

un grand ami des libyens, des tunisiens, des égyptiens, des yéménites, des libanais et des marocains.

En fait, chacun des autres membres du bureau détient l'exclusivité d'une qualité, d'un atout ou d'un savoir-faire. Ainsi, le docteur en électronique (membre fondateur), se distingue par sa souplesse et sa pédagogie – « A l'université il est universitaire, hors de l'université il est un fellah » ; il est aussi l'homme qui ne parle pas beaucoup mais qui excelle dans les synthèses. En revanche, l'agriculteur passe pour avoir la parole facile, pour être le tribun de l'association, particulièrement indispensable pour les foires.

Elus au bureau de l'association, en même temps que l'agriculteur (en 1996), le trésorier et le secrétaire général, ancien et actuel présidents de la coopérative apicole (*Chiffa*), sont reconnus pour leurs talents d'organiseurs : le premier tient méticuleusement à jour le livre comptable, « a toujours une bonne idée à soumettre » et n'a pas son pareil dans l'organisation des manifestations ; le second, en retraite anticipée pour mieux se consacrer à son hobby, tient, avec la même efficacité, le registre « où sont consignées toutes les activités de l'association ».

Faisant partie des récentes "recrues" du bureau (2000), la doctorante en agronomie, qui se trouve être aussi la plus jeune et l'unique femme du bureau, a introduit l'informatique dans la gestion de l'association et de la coopérative (comptes-rendus, bilans d'activité, P.V. de réunions, tenue de la boîte électronique, et publication du bulletin d'information de l'association, lancé en 2009). Mais, à la fin 2001, cette benjamine du groupe, "très respectée", quitte le bureau, pour se concentrer sur sa thèse de doctorat et ses charges d'enseignement à l'université de *Djelfa*.

En matière de vulgarisation sur l'apiculture et les produits de la ruche, les plus actifs dans les médias (presse, radio, télévision) et lors *des manifestations nationales* (foires, forums, etc.) sont principalement le président de l'association et le chercheur en apithérapie, membre fondateur et 2^{ème} vice-président du bureau.

En réalité, cette politique de préservation et de regroupement des compétences, qui a tout l'air d'une concentration induite de missions stratégiques entre les mains d'une poignée d'individus, est également un mode de gestion d'une autre ressource rare, l'argent. C'est pourquoi, loin d'être contestée, cette pratique est, au contraire, encensée. Essentielle et sous-jacente à la politique de stabilisation adoptée, la question du bénévolat, ou plutôt de ses conditions permissives, ne saurait être occultée. En d'autres termes, la capacité ou la disposition à contribuer financièrement, en cas de besoin, est une autre condition pour devenir membre "permanent" du bureau. Les membres "permanents" sont, en effet, des personnes qui ont passé avec succès ce test implicite, et qui savent aussi faire usage d'un outil à même de drainer les aides nécessaires et, par là, accroître les capacités d'action de l'association : à savoir, *l'information*.

E. L'information en tant que moyen d'action et facteur de cohésion

L'association a réussi à susciter, chez les responsables des autres régions, la nécessité d'organiser des rencontres sur l'apiculture, lesquelles ont été souvent accompagnées de programmes de formation. Certaines de ces rencontres ont été

institutionnalisées : ainsi en est-il des journées nationales de vulgarisation *Filaha* ⁽²¹⁾ et *Les caravanes apicoles* ⁽²²⁾. Cette action informative, qui prend la forme de la vulgarisation et de la sensibilisation, emprunte plusieurs autres canaux, selon ses objets.

Ainsi, avec l'inspection vétérinaire (de Blida), l'ADAM tient des séances de travail sur la mise en place du réseau « Epidémie- Surveillance des maladies ».

Avec la chambre d'agriculture, les associations arboricoles, l'Institut Technique de l'Elevage, l'Institut National de la Protection des Végétaux, l'ADAM organise des alertes et des campagnes de prévention en direction des agriculteurs sur les intoxications chimiques de l'abeille et sur les moyens de les éviter.

Avec la Caisse Nationale de la Mutualité Agricole, elle contribue à la sensibilisation des apiculteurs en matière d'assurance apicole.

A la télévision et à la radio, l'ADAM anime des émissions de sensibilisation sur les dangers des traitements phytosanitaires et des produits d'importation ne répondant pas aux normes internationales.

Mais, c'est en matière d'organisation et de participation aux expositions et foires, séminaires et journées techniques que l'effort est continu. Ainsi, un bilan établi pour les années 2006, 2007 et 2008 indique une nette progression

Tableau n° 5 - Bilan des activités de l'ADAM

Année	Journées techniques	Séminaires	Expositions, foires	Total
2006	10	3	5	18
2007	15	3	7	25
2008	15	4	10	29

Source : ADAM

Ces manifestations ont lieu sur tout le territoire national (18 en 2006, 25 en 2007, 29 en 2008), dans 18 villes des principales régions du pays (centre, est, ouest et sud), en collaboration avec des associations et institutions nationales. Celles qui sont organisées à Alger se font avec l'appui des médias (télévision et journaux) et de la municipalité.

L'information s'est avérée également vitale dans la gestion courante des contraintes propres à l'apiculture. Par exemple, depuis l'adoption récente de la transhumance, l'information s'est imposée comme un précieux moyen de travail. En l'occurrence, découvrir les terrains mellifères et les faire connaître est devenu capital. Lorsqu'un membre trouve une zone mellifère, il informe le président de l'association pour que cette information soit exploitée et diffusée. La prospection du terrain se fait en voiture, suit la négociation avec le propriétaire du terrain, puis le déplacement des ruches vers le lieu identifié. Ce travail de prospection a permis de découvrir d'autres plantes mellifères : le jujubier et l'euphorbe. [Le jujubier pousse dans les régions steppiques](#), l'euphorbe, dans les régions d'Aflou et d'El-Bayadh, sur les hauts plateaux de l'Ouest. [Il est significatif que le miel produit actuellement par les apiculteurs de l'ADAM provienne en grande partie de ces plantes.](#)

L'information est surtout primordiale comme moyen d'organisation.

« Pour qu'une association fonctionne, il faut la *transparence la plus totale sur tous les plans* ». Que signifie exactement ce souci de transparence sur lequel insiste l'un des membres fondateurs (médecin)? La nécessité d'informer et d'être informé, peut-être, mais aussi, certainement, d'être guidés par les mêmes principes et valeurs. L'information permet de rendre audibles et lisibles les logiques d'action, d'être plus conscient et vigilant contre les éventuels calculs et échafaudages. Si le principe du partage des informations et des connaissances est une préoccupation constante, c'est que l'esprit d'équipe en dépend, ainsi que le sens de la citoyenneté, qui est au fondement du phénomène associatif. De même, *impliquer* les membres revient à attendre d'eux de s'investir dans l'organisation, *lui donner* avant de prétendre *en recevoir*. En définitive, le paiement ou non des cotisations n'appauvrit ni n'enrichit l'association, *du moins matériellement*. Il est préjudiciable en tant qu'indice d'un rapport désinvolte à son égard. L'éviction sanctionne donc l'indifférence vis-à-vis de l'œuvre commune.

L'information est un moyen de "liaison" des membres de l'association entre eux, même lorsqu'elle s'adresse au monde extérieur, dans la mesure où celui-ci intéresse son fonctionnement, *ce qui est principalement le cas*.

III. STRATEGIES D'ACTION EXTERNE : COOPERATION ET ADAPTATION

Cette compétence collective, réalisée au fil du temps, par le bureau de l'association et, notamment, par le noyau des quatre membres fondateurs, est aussi une compétence relationnelle, c'est-à-dire une capacité à se positionner par rapport à autrui, à exploiter les opportunités qu'offre le monde extérieur et à s'adapter à ses contraintes.

Nous proposons d'en examiner trois niveaux d'action :

- à l'échelle régionale, *avec la coopérative apicole* ;
- à l'échelle nationale, *avec les pouvoirs publics* ;
- et l'échelle internationale, *avec des associations et autres institutions étrangères*.

A. L'association et la coopérative : Un stratégique tandem

En fait, la stratégie intégrative de l'ADAM comporte un volet qui la distingue davantage de ses congénères : sa relation symbiotique avec la coopérative apicole (commune de *Chiffa*). Celle-ci n'est pas, en effet, un partenaire ordinaire.

1. Cette relation est d'abord d'ordre organique

L'association apicole a été créée, en effet, *par les membres fondateurs* de la coopérative apicole, *sur le site* de cette dernière : autant dire qu'elle a émergé de la coopérative apicole. Par la suite, celle-ci est devenue l'outil économique de celle-là (vente de la production, importation d'équipements spécialisés de l'étranger...) et celle-là, la cliente privilégiée de celle-ci. Par ailleurs, nombreux sont les membres du bureau de l'ADAM qui sont membres du bureau de la coopérative apicole ou qui y étaient adhérents avant de venir à l'association.

Deux présidents successifs de la coopérative apicole ont intégré le bureau de l'association, au même moment, lors de son premier renouvellement (en 1996). L'un

d'eux, SG du bureau de l'ADAM, est en cours de mandat (depuis 2006). Il avait été d'abord élu membre du conseil de gérance de la coopérative, lors de son changement de statut en 1990. La durée du mandat est, officiellement, de 3 ans. A la demande du conseil de gérance, le délai de la présidence a été prolongé.

Parmi les coopérateurs qui furent les fondateurs de l'ADAM, les chefs de file sont, d'une part, le président de l'association, qui fut le *directeur* technique de la coopérative apicole (*Blida*), de 1978 à 2008, d'autre part, le *gérant* actuel de la coopérative (depuis 1977), lequel n'a quitté le bureau de l'ADAM que pour assumer la fonction de président de la chambre d'agriculture de la *wilaya* de *Blida* (élu pour un mandat qui dure depuis 1991 à ce jour) et donc, à ce titre, celle de membre du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture.

En effet, c'est cette osmose avec la coopérative apicole qu'il faut avoir à l'esprit lorsque nous présentons l'ADAM au singulier, et que nous paraissions mettre à son seul crédit les partenariats et les capacités entrepreneuriales décrits. Plus exactement, au travers de cette diversité institutionnelle (chambre d'agriculture, coopérative apicole et association apicole), nous avons affaire, sinon au même personnel, du moins à des leaders unis par la même expérience.

2. Cette relation est aussi fonctionnelle

La coopérative apicole doit à l'association apicole nombre d'innovations, dans la conception des ruches, la production d'essaims et de nuclei, car les membres de l'ADAM expérimentent les produits de la coopérative sur le terrain et l'informent sur les défauts et anomalies détectés sur les produits, en vue de leur amélioration.

Dans le domaine de la formation, la coopérative apicole est le premier lieu d'initiation à l'apiculture, l'ADAM assurant le second cycle. Lors de la période d'initiation (dite de "premier degré"), le stagiaire s'inscrit à la coopérative pour un programme de formation de neuf jours, assuré par le président de l'association et le médecin vétérinaire de la coopérative. La formation de "deuxième degré", quant à elle, est assurée pendant cinq jours par les six ruchers-écoles de l'ADAM, gérés par six membres de son bureau, qui sont, en l'occurrence, son président, les deux enseignants-chercheurs de l'université de Blida (docteur en médecine et docteur en électronique), l'ingénieur agronome spécialisé en aménagement rural et deux professeurs de lycée. Ce sont tous des "anciens" : les trois premiers sont des membres fondateurs, les trois suivants appartiennent à la deuxième génération (bureau de 1996). La moitié de ces formateurs ont, à un moment donné, dirigé ou présidé la coopérative apicole.

Pour la seule année 2010, la coopérative et l'association apicoles ont participé ensemble à l'encadrement, dans les ruchers-écoles, de plus de 250 apiculteurs. Parmi ces apiculteurs, 160 ont suivi des stages d'initiation sur l'apiculture, 60 ont suivi des stages de perfectionnement sur l'élevage de reines, 30 sont des porteurs de projets, dans le cadre des **Projets de Proximité de Développement Rural Intégré** (PPDRI), qui ont été accompagnés dans le démarrage de leurs projets apicoles, 6 sont des étudiants de l'université de Blida travaillant sur des thèmes de recherche relatifs à l'apiculture (maladies et intoxication chimiques des abeilles, analyse des miels).

Durant cette même année, ces deux structures ont également contribué ensemble à la prise en charge de jeunes stagiaires d'autres régions du pays, en partenariat avec le ministère de l'agriculture, dans le cadre du plan national d'aide aux jeunes chômeurs (ces stages ouvrant droit au crédit bancaire). Elles ont participé aussi à l'encadrement des stagiaires des centres de formation professionnelle, algériens et français (trois stagiaires), ainsi qu'à celui d'étudiants universitaires. Le bilan des activités de l'année 2009/2010 fait ressortir une intense activité, favorisée par la qualité d'enseignants-chercheurs d'une partie des membres du bureau de l'ADAM. La formation-recherche a pour objet la flore steppique, la sélection des races locales (notamment l'abeille saharienne), l'analyse des produits de la ruche et des maladies et ce, en collaboration avec les universités de Boumerdès, d'Annaba, de Djelfa, et, bien sûr, de Blida.

Cette exceptionnelle coopération, l'ADAM le reconnaît dans tous ses bilans : dans les contributions, la coopérative apicole vient en tête, avant la chambre d'agriculture, la DSA de la wilaya de Blida et l'ITELV.

La force que fait cette union est une force de propositions face aux pouvoirs publics.

B. L'association et les pouvoirs publics

Le partenariat avec les pouvoirs publics a lieu, en effet, essentiellement, avec le ministère de l'agriculture et ce, dans le domaine où l'ADAM a prouvé son potentiel, à savoir la formation.

1. La formation

Ainsi, au courant de l'année 2010, un programme de formation a été conçu en partenariat, entre le Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole (CFVA), sous tutelle du ministère de l'agriculture, la CASSA et l'ADAM. Chaque partenaire apporte une contribution spécifique.

Le CFVA met en place une grande partie de la logistique : transport, hébergement, repas, indemnités des formateurs, ruchers-écoles. Il apporte son expertise et valide les programmes des stages. La CASSA, quant à elle, contribue par des moyens logistiques : salle de cours, rucher école, formateurs, aide à l'informatisation des stages. Elle organise les stages et élabore les programmes de formations. L'ADAM, pour sa part, constitue la cheville ouvrière de l'action de formation.

Autre axe d'intervention de l'ADAM : la formation à l'étranger. Avant 2005, le ministère de l'agriculture désignait les candidats pour effectuer des stages à l'étranger. Depuis 2005, c'est la direction de l'association qui propose ces candidats.

2. Les programmes de développement

L'association apicole a été choisie par le ministère de l'agriculture pour l'élaboration d'un projet de développement de l'apiculture dans la Mitidja. Elle a été également associée à la révision du cahier des charges destiné à la réalisation du programme de distribution de ruches dans le cadre des PPDRI. Elle est surtout partenaire de la politique agricole, où le ministère de l'agriculture avait rencontré le problème de la disponibilité des essaims, qu'il a voulu régler par la solution de facilité habituelle qui

est le recours à l'importation. La direction de l'ADAM s'est opposée à cette éventualité en raison des problèmes génétiques des essaims dans certains pays, notamment en France, en proposant de développer des pépinières d'essaims en Algérie. Sa proposition finit par être retenue et ITELV fut désigné pour servir de lieu d'implantation de la première pépinière. Ce projet devait être soutenu par un autre : le projet de sélection des abeilles productrices de pollen.

Le montage de ces deux projets a été confié au membre du bureau titulaire d'un doctorat en agronomie, spécialité Apiculture, obtenu en France (université de Nantes). Celui-ci est épaulé par cinq membres du bureau. C'est la moitié des membres du bureau qui a en charge ces deux importants projets : trois enseignants-chercheurs universitaires (docteurs en agronomie, en médecine et en électronique) et trois anciens dirigeants de la coopérative apicole. C'est ainsi que 200 pépinières apicoles ont pu être mises en place à l'échelle nationale, générant une augmentation importante du cheptel apicole.

Pour bénéficier de la subvention ministérielle en vue de développer une pépinière apicole, l'apiculteur doit remplir les critères suivants : être producteur de reines ou d'essaims ou bien universitaire ayant travaillé sur l'abeille et possédant un rucher, disposer d'un local de stockage, avoir au moins deux emplacements différents, et produire 900 essaims/an et 600 reines fécondées. Dans le cadre du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA), les apiculteurs peuvent bénéficier soit de la subvention pour acquérir 10 à 400 ruches selon leurs capacités, soit de la pépinière d'essaims composée de 50 ruches éleveuses, 200 nuclei de fécondation, 500 ruchettes, des accessoires (cagettes, cupules). Les membres de l'ADAM ont tous bénéficié de la subvention.

De manière générale, on remarque une évolution. Le poids que l'ADAM a réussi à acquérir face aux pouvoirs publics est le fruit d'une longue élaboration. Mais, cela ne signifie pas pour autant que toutes les initiatives prises, dans ce domaine, sont couronnées de succès. C'est notamment le cas de deux projets : l'un en partenariat avec le ministère de la formation professionnelle, l'autre avec le ministère de l'agriculture sur la labellisation des miels, via l'ITELV et avec le concours d'une autre association apicole, sise à *Ain Sefra*, des universités ainsi que du ministère du commerce.

Le premier projet a échoué parce que le ministère de la formation professionnelle a refusé d'accéder à la requête de l'ADAM d'avoir le statut de partenaire officiel ayant un droit de regard sur les programmes, l'évaluation et le suivi de l'apprentissage pratique attendu d'elle.

Quant au projet de labellisation du miel local (miel d'oranger), proposé, en 2004, par le ministère de l'agriculture, il patine en raison de divers problèmes : difficultés dans la mise en place du projet, manque de laboratoires d'analyse et de spécialistes qualifiés dans la labellisation du miel, absence de contrôle de l'Etat et surtout lenteur administrative. Cependant, l'association apicole a la possibilité de solliciter des

compétences étrangères pour aboutir à la certification, d'autant plus que le recours à ces réseaux internationaux s'avère moins coûteux.

C. L'ADAM dans les réseaux internationaux

L'ADAM est partie prenante du projet sur la préservation de l'abeille saharienne financé par la FAO. L'intégration aux réseaux internationaux porte aussi sur les techniques de conduites apicoles (la transhumance, le nourrissage) et de sélection de la race locale (élevage de mâles, élevage de reines), la fabrication du matériel apicole, la lutte contre les maladies (organisation sanitaire et produits vétérinaires) et les intoxications chimiques (diagnostic, prévention, sensibilisation). Elle concerne aussi les miels (analyse, valorisation et promotion, législation et labellisation).

L'ADAM est en partenariat avec de nombreuses associations et contribue activement aux forums, congrès et séminaires, dans la sphère méditerranéenne, africaine et arabe. Ainsi, elle a participé à la Première Rencontre Méditerranéenne de l'apiculture et de la recherche de Montpellier (12-13 décembre 2008), aux cinq forums de l'apiculture méditerranéenne qui eurent lieu en Italie (2007, 2008, 2011), au Maroc (2009), au Liban (2010) et au 18ème Congrès de l'apiculture française de Poitiers (octobre 2010), ainsi qu'à l'atelier international « Organisations professionnelles et formation des populations agricoles et rurales » organisé à Bamako (Mali), du 25 au 27 novembre 2010, dans le cadre des activités du réseau international Formation Agricole et Rurale (FAR). Cette participation offre, parfois, l'opportunité de faire des découvertes décisives. Par exemple, un congrès en Egypte fut l'occasion d'apprendre que le miel peut être produit à partir du jujubier. Cette nouvelle a été diffusée parmi les adhérents de l'ADAM et a permis plus tard de produire du miel à partir de cette plante.

Les échanges avec les pays partenaires se traduisent par des déplacements des apiculteurs. Ainsi, au cours des trois dernières années, dans le cadre des projets de l'association internationale Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre ⁽²³⁾ (FERT) de Paris et de l'Association pour le Développement de l'Apiculture Provençale (ADAPI), douze apiculteurs de l'ADAM se sont rendus en France et quinze apiculteurs français sont venus en Algérie. Les autres échanges avec les pays européens ont eu lieu avec la Belgique (qui a accueilli cinq et envoyé six apiculteurs) et l'Italie (qui en a reçu deux). Les pays arabes avec lesquels l'ADAM a instauré une telle dynamique sont la Libye (quinze algériens et quatre apiculteurs libyens concernés), l'Arabie Saoudite (quatre apiculteurs algériens et un apiculteur saoudien), ainsi que la Syrie, l'Egypte et le Maroc, chacun de ces trois pays ayant accueilli respectivement six, quatre et trois apiculteurs de l'ADAM.

Cependant, les échanges les plus denses ont lieu avec la France, particulièrement au sujet du programme de sélection de l'abeille tellienne et de valorisation des miels. Ainsi, les contacts avec l'ADAPI d'Aix-en-Provence sont permanents, notamment dans la perspective de trouver un financement aux actions de développement et de promotion des produits de l'abeille de la *Mitidja*.

C'est également à l'expérience associative française que l'on a fait appel, ces dernières années, en guise de remède à l'inefficacité du mouvement associatif dans la

région de la Mitidja. Pour dynamiser ce mouvement, un projet de coopération a été initié en l'an 2000 entre l'association FERT et la chambre d'agriculture de la Wilaya de Blida ⁽²⁴⁾. Ce projet n'a pas obtenu les résultats escomptés, sans doute, parce que le mimétisme et le volontarisme ont leurs propres limites. En ce domaine, comme en tant d'autres, il y a loin, parfois, de la coupe aux lèvres ⁽²⁵⁾.

D. L'association dans le contexte d'insécurité politique

Les stratégies déployées par l'ADAM sont aussi des stratégies de gestion d'une incertitude majeure : l'insécurité politique. Le dynamisme de l'ADAM s'apprécie d'autant mieux que cette association a émergé et a activé dans des circonstances absolument délétères.

La fin des années 1980 et le début des années 1990 est une période marquée par la congruence de deux phénomènes majeurs : d'une part, le libéralisme économique, qui s'est traduit par la mise à mort de l'héritage du régime socialiste ⁽²⁶⁾ et qui a fait dire au président de l'ADAM « l'ouverture s'est faite *subitement, nous on a gardé nos valeurs de solidarité* pour défendre notre métier », d'autre part, le libéralisme politique, qui s'est manifesté par le terrorisme. Ce dernier a frappé de plein fouet toutes les activités économiques, mais plus encore l'activité agricole. Durant ces années de braise (1991-2000), bien que le contexte commun soit celui d'une grande adversité (certains membres ont vu leurs ruchers incendiés, d'autres ont été marqués des malheurs qui ont frappé leurs familles, leurs voisins et leurs collègues), les membres de l'association ont continué de pratiquer l'apiculture, selon un procédé adapté à la conjoncture.

Habituellement, l'apiculture est pratiquée en plaine et en piémont de la chaîne de l'*Atlas Blidéen*. Normalement, on transporte les abeilles la nuit, mais, au cours de cette période noire, les apiculteurs ont innové en effectuant cette opération le jour. Du fait de la transhumance, les ruches sont déplacées le jour pour suivre les nouvelles floraisons. Cette particularité a permis de gérer sans trop d'obstacles l'activité apicole par les membres de l'association. Mieux encore, c'est durant cette période, notamment en 1995/1996, que l'ADAM a mis au point la nouvelle trappe à pollen, qui a fait l'objet de commandes par une association apicole Belge.

Certes, cette "profession" est bénie des dieux et on ne verrait pas à cette période une association "militant" pour le vignoble, la vigne de cuve en particulier. Bien au contraire, les viticulteurs étaient alors spécialement visés et menacés par les Groupes Islamiques Armés (GIA) et le changement de paysage de la Mitidja, où les champs de blé ont remplacé les champs de vigne, n'est pas dû uniquement à la politique d'arrachage du vignoble.

On a tendance à négliger ce fait, qui peut expliquer l'inertie et l'asthénie constatée dans l'activité associative (pour les cas qui ne sont pas mort-nés), et qui permet d'apprécier d'autant mieux les associations qui ont fait de la résistance.

CONCLUSION

Bien que l'enquête n'ait sans doute pas dévoilé tous les ressorts du phénomène étudié, il apparaît que l'association pour le développement de l'apiculture en *Mitidja* (ADAM) correspond au schéma théorique de l'association : en tant que solution

endogène à des problèmes locaux. Elle s'avère être aussi en phase avec la législation en vigueur qui érige les OPA en *partenaires privilégiés* des pouvoirs publics. Est-ce à dire que l'ADAM correspond parfaitement à la définition étymologique du mot "acteur", c'est-à-dire un personnage qui joue à la perfection un rôle d'une pièce pré-écrite ?

En réalité, pour devenir cet *acteur* archétypal et accomplir de façon idoine sa mission, il lui a fallu transgresser le modèle. Pour donner contenu à cette forme, il a fallu dépasser le statut d'*objet* (même privilégié) de la politique agricole pour accéder à celui de *sujet, et surtout être en mesure de le faire*. Dans le contexte rural algérien, ces conditions sont proprement draconiennes. L'ADAM réunit précisément des conditions et se targue de réalisations qui sont loin d'être banales, *dans l'espace local et national considéré*.

La stature actuelle de l'ADAM est le produit des stratégies mises en œuvre depuis sa création : d'une part, autonomie financière, d'autre part, cooptation, préservation et diversification des compétences, enfin stratégies d'insertion dans son environnement institutionnel (réalisation de projets en partenariat et programmes de formation visant l'amélioration des connaissances et du savoir-faire dans la conduite des élevages), l'ensemble ayant concouru à faire de l'association *un acteur incontournable* dans la politique de développement.

Certes, ces stratégies sont redevables des *compétences individuelles* des membres du bureau, mises au service de la majorité.

Cependant, il ne suffit pas de disposer de cette ressource (effectivement) rare pour que le développement, but ultime, promette d'être une dynamique endogène. Les compétences individuelles n'expliquent pas à elles seules le fait que cette association apicole soit devenue un acteur capable de *s'approprier les politiques de développement* ⁽²⁷⁾.

Le problème des jeunes nations ne réside pas dans la carence en *compétences individuelles*, bien au contraire (les politiques de formation ont excellé dans ce domaine au point d'alimenter les sociétés industrialisées), mais dans la difficulté à former une *compétence collective*. Celle-ci, dans le cas de l'ADAM, paraît devoir beaucoup à l'expérience coopérative de ses membres fondateurs et au capital multidimensionnel apporté par la coopérative apicole.

Contrairement aux apparences, l'association des apiculteurs de la *Mitidja* n'est pas, en effet, aussi jeune que ne le laisse entendre sa date de naissance, ni ingénue. Elle est ancienne et nouvelle : *nouvelle* par la forme, *ancienne* par le contenu. C'est pourquoi, l'ADAM échappe au diagnostic, établi par quelques chercheurs ⁽²⁸⁾, faisant état de la fragilité institutionnelle des associations, « du fait de leur création récente ».

Aussi bien, que le bilan du mouvement associatif, impulsé en Algérie à partir du tournant libéral de la politique agricole, ne soit pas à la mesure des espérances qu'il a suscitées ne devrait pas, au fond, étonner. Il faut du temps et des conditions pour que l'intention acquière une substance. Est-il pertinent, dès lors, de proposer d'ériger le cas de l'ADAM en modèle à suivre pour les organisations agricoles qui peinent à exister en tant que telles, comme on est tenté de le faire à l'abord ?

En fait, le caractère atypique de l'ADAM trace aussi ses limites :

– *Limites découlant de sa stratégie organisationnelle.* En effet, les éléments qui font la force de l'ADAM représentent aussi son talon d'Achille. Ainsi, la concentration des missions stratégiques et organisationnelles entre les mêmes personnes et principalement les membres fondateurs, a permis à l'association de s'assurer efficacité, continuité et stabilité. Mais, l'ADAM, est, potentiellement, plutôt proche de certains modèles de gouvernement des pays sous-développés où le leader joue un rôle si essentiel qu'il entraîne avec sa disparition l'écroulement de tout l'édifice qu'il a construit.

– *Limites inhérentes au bénévolat.* En fait, cette concentration des missions stratégiques entre les mains des mêmes personnes est aussi la conséquence des contraintes financières et de l'obligation de compter sur soi. Ces personnes sont aussi, en effet, celles qui peuvent parer aux besoins budgétaires de l'association. C'est parce que cette concentration des responsabilités signifie une concentration des problèmes à résoudre que cet apparent monopole est volontiers concédé par la majorité. L'organisation de l'ADAM est donc le produit de la gestion de cette lourde contrainte.

– *Les limites liées aux particularités de l'apiculture.* Contrairement à d'autres activités agricoles, l'apiculture peut être pratiquée sans disposer de terre. C'est pourquoi, ces apiculteurs ne sont pas dans leur majorité des agriculteurs, ni des ruraux. Mais, si l'on considère que « les associations sont [...] à l'image du milieu dont elles émanent » et qu'« elles ne peuvent naître et se développer que portées par lui »⁽²⁹⁾, l'origine *citadine* des leaders de l'association *apicole* pourrait constituer un frein supplémentaire à la propagation du "modèle" dans les campagnes.

– *Le modèle de l'ADAM est limité dans l'espace mais aussi dans le temps.* En effet, au lieu de chercher à savoir s'il peut être extrapolé comme exemple de rapprochement entre professeurs, décideurs et agriculteurs, entre citadins et ruraux, ne vaut-il pas mieux se poser *d'abord* la question de savoir si l'ADAM elle-même survivra à ses géniteurs ? Cette performance de l'ADAM et les stratégies mises en œuvre ne sont-elles pas aussi et surtout *l'effet* de génération ou, plutôt, *le fait* d'une génération ?

Le relais que ce type d'association pourrait favoriser est compromis, en effet, sur un autre registre : celui de la politique éducative. L'orientation communautariste imprimée au système scolaire ne prédispose pas à faire de l'école algérienne d'aujourd'hui un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, capable d'impulser dans ce sens, *loin s'en faut*.

NOTES

1- Loi n° 87-19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs

2- Slimane BEDRANI, Foued CHEHAT et Smati ABABSA, « L'agriculture algérienne en 2000. Une révolution tranquille : le PNDA », *Revue Prospectives agricole*, INRAA, Alger, n°1, 2001, p. 7-60.

- 3- Claudine CHAULET, « Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ? », *Revue Tiers Monde*, t. XXXII, n° 128, octobre-décembre 1991, pp. 741-770.
- 4- D. Bedrani, F. Chehat et S. Ababsa S., *op. cit.*
- 5- Slimane BEDRANI, Alia MECHRI et Ahmed BENMIHOUB, *Les institutions agricoles et rurales en Algérie: résultats d'une enquête. Contribution à l'étude Réseau agricultures familiales comparées*, RAFAC-CIHEAM IAM-Montpellier, 2004.
- 6- S. Bedrani, A. Mechri et A. Benmihoub, *ibidem*. L'enquête, effectuée en 2002 sur un échantillon de 195 associations agricoles dont 8 % localisées dans le Tell, révèle « la fragilité du mouvement associatif agricole et rural » p. 7 et sa « *très faible participation* [...], dans des projets de développement » p. 4). L'explication résiderait dans « la *faible compétence* des associations (...) et leur *faiblesse à s'imposer comme acteurs vis-à-vis des administrations*. Ce qui renvoie au *défait de création originel* d'un certain nombre d'entre-elles. » p. 4.
- 7- C.A.W.B., *Rapport sur les actions menées par la chambre d'agriculture, 1991-2004*.
- 8- Mahamadou DJIBO DONGUEY, *Contribution à l'étude des organisations professionnelles agricoles en Algérie, cas de la chambre d'agriculture et des associations agricoles par filière dans la wilaya de Blida*, Mémoire d'ingénieur en agroéconomie, Université de Blida (Algérie), 2005.
- 9- Elle porte ce nom depuis 2009, à l'occasion de la modification de ses statuts. L'appellation d'origine (1990) est *Association des Apiculteurs de la Wilaya de Blida* (AAWB).
- 10- C. Chaulet, *op. cit.* S. Bedrani, A. Mechri et A. Benmihoub, *op. cit.*
- 11- Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS et Yves-Frédéric LIVIAN, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p. 216.
- 12- Michel MARCHESNAY, *La Stratégie : du diagnostic à la décision industrielle*, Alger, Office des Publications Universitaires, 1987, p. 59.
- 13- Erhard FRIEDBERG, *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Paris, Editions du Seuil, 1997, p. 158.
- 14- Mancur OLSON, *Logique de l'action collective*, Paris, P.U.F., 1978, p. 174.
- 15- M. Olson., *ibidem*, p. 74.
- 16- M. Olson., *ibidem*, p. 75.
- 17- Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système, Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, 1977.
- 18- Le président de coopérative de service ne dirige pas. Il est là pour représenter les intérêts des producteurs agricoles. Pour ce motif, sans le supprimer, la libéralisation du système coopératif a consisté dès le début à réduire son rôle à celui d'animateur de séances.
- 19- Une sommaire comparaison avec des associations agricoles françaises invite à affirmer l'importance du niveau d'études (Patrick MUNDLER, « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », *Ruralia*, 2007, n° 20, pp. 185-215). Mais, dans celles-ci, à la différence de l'ADAM, le « niveau de formation nettement supérieur à la moyenne française » remarqué est le fait des *membres plutôt jeunes* (« Les deux classes d'âge les plus représentées sont ainsi les 25-34 ans et les 35-49 ans »). Le niveau d'études renvoie au statut socio-économique et implique une relative aisance matérielle, conduisant à "une sous représentation des ouvriers [...] et une surreprésentation des professions libérales et des cadres supérieurs [...] ainsi que des employés". Ce constat avait été déjà fait pour l'ensemble des associations strasbourgeoises, les organisations agricoles comprises (Christian de Montlibert « Problème des associations strasbourgeoises », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1980, n° 9, pp. 203-219). De façon générale, les agriculteurs sont de moins en moins représentés, quelle que soit la taille de la commune considérée, y compris dans les

structures élitaires, où conseillers municipaux, adjoints aux maires et maires, se recrutent de plus en plus parmi les catégories sociales intellectuelles (Michel KOEBEL, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 3 octobre 2012, cité par Yannick Sencébé *et al.*, « Le contrôle des terres agricoles en France : du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *Sociologie*, 2013, vol. 4, n° 3, pp. 251-268).

20- 1996, 2008 : Association des Apiculteurs de la Wilaya de Blida ; 2011 : Association pour le Développement de l'Apiculture de la Mitidja, Wilaya de Blida.

21- *Filaha* (« agriculture » en arabe) est un groupe de réflexion composé des anciens de l'Institut National Agronomique d'Alger et des retraités du ministère de l'agriculture.

22- Projet dans lequel un groupe de techniciens du ministère de l'agriculture et des apiculteurs vont sillonner des villes pour faire connaître l'apiculture et faire sa promotion.

23- F.E.R.T. est une association de coopération internationale créée en 1981 pour aider les agriculteurs à améliorer leurs conditions de vie et ce, par la création de coopératives, de caisses de crédit agricole et de centres de formation.

24- Faouzi BOUCHAIB et Mahamadou DJIBO DONGUEY, « Les associations professionnelles agricoles en Algérie : entre l'inadaptation des textes et l'expérimentation d'une nouvelle démarche », *Revue Sciences, technologies et développement*, n° 5, 2009, pp. 297-306.

25- Houria BENBARKAT, « Les politiques de développement rural en Algérie : Entre le dire et le faire », *Revue Sciences Humaines*, n° 32, décembre 2009, pp. 45-54.

26- Voir à ce sujet Houria BENBARKAT, « Coopération et association dans la politique agricole en Algérie : l'enjeu sociétal », *Revue Sciences Humaines*, n° 35, juin 2011, pp. 29-52.

27- Marc RAFFINOT et Rolf MEIER, « S'approprier les politiques de développement : nouvelle mode ou vieille rengaine ? Une analyse à partir des expériences du Burkina Faso et du Rwanda », *Revue Tiers-Monde*, tome 46, n°183, 2005, pp. 625-649. C'est par rapport au bailleur de fonds international, le FMI, et non par rapport à l'Etat national que M. Raffinot et R. Meier insistent sur la réappropriation, comme moyen et condition pour adapter les programmes standards aux spécificités des réalités locales. Mais le principe reste valable pour toute situation analogue.

28- S. Bedrani, A. Mechri, A. Benmihoub, *op. cit.*; Omar BESSAOUD, « Les organisations rurales au Maghreb », *Economie Rurale*, Janvier-juin 2008, pp. 8-21.

29- Jacqueline MENGIN, « Vers une organisation des associations en milieu rural : un exemple, le CELAVAR », *Économie rurale*, n° 238, 1997, pp. 6-8.